

# BIENVENUE

MAISON SAINT - FULBERT



ORDRE DE MALTE  
FRANCE

# BIENVENUE À LA MAISON SAINT - FULBERT !



Chers résidents, chères familles,

Bienvenue au sein de notre établissement, un lieu où nous avons à cœur d'offrir à chacun ce que la « maison a de meilleur ». Forts de l'engagement de l'Ordre de Malte, nos valeurs hospitalières et notre éthique catholique guident notre mission quotidienne : soigner, accompagner et être présents auprès de chacun d'entre vous, dans toutes les dimensions de votre parcours.

Notre équipe professionnelle, dédiée et qualifiée, s'engage à offrir des soins et des services de qualité, dans le respect de la dignité et des besoins spécifiques de chaque résident. Ce travail est renforcé par l'implication de nos bénévoles créant des moments de partage et de convivialité qui enrichissent la vie de notre établissement.

Sensibles aux aspirations de chacun et à la recherche de réconfort et de sérénité qu'ils offrent, nous proposons que ceux qui le souhaitent puissent accéder, librement, à des espaces et des temps de recueillement, ainsi que des célébrations religieuses, ouvertes à tous nos résidents, leurs proches ou nos personnels soignants.

Votre confiance nous honore, et nous sommes fiers de cheminer à vos côtés.

**Cédric CHALRET du RIEU, Président de l'Ordre de Malte France**

## LE MOT D'ACCUEIL

Vous avez décidé d'être accueilli(e) dans notre établissement qui devient votre maison. Nous vous remercions de votre confiance et nous vous souhaitons la bienvenue au sein de la Maison Saint-Fulbert. Nous avons réalisé ce livret d'accueil pour faciliter vos démarches et vous permettre de mieux appréhender votre séjour dans notre établissement.

Il regroupe toutes les informations utiles : vos droits, les formalités d'admission, l'organisation des soins et de la vie quotidienne, les règles de vie en structure collective, ainsi que les modalités de prise en charge des frais d'accueil.

L'accueil en hébergement permanent dans un établissement pour personnes adultes autistes marque un tournant dans votre parcours. Conscientes de cela, les équipes de la Maison Saint-Fulbert organisent la vie de ce foyer comme un lieu d'accueil et de soins et surtout comme votre nouveau lieu de vie.

Les équipes ont souhaité que ce livret réponde à l'ensemble de vos besoins éducatifs, psychologiques, médicaux et sociaux, et favorise votre bien-être et votre épanouissement. Soyez certains que nos équipes éducatives, soignantes, médicales, paramédicales, administratives et hôtelières auront à cœur de faciliter votre séjour et vous prodiguer des soins et des services de qualité.

**La Direction**

# 04

**CONNAÎTRE**  
L'ORDRE DE MALTE  
FRANCE

# 08

**DÉCOUVRIR LA**  
MAISON SAINT -  
FULBERT

# 11

**CONDITIONS**  
D'ADMISSION

# 12

**LES**  
PROFESSIONNELS

# 18

**VOS DROITS**

# 21

**LA SÉCURITÉ**

# 22

**LA POLITIQUE**  
QUALITÉ

# 23

**INFORMATIONS**  
COMPLÉMENTAIRES



Émanation française d'une institution caritative quasi millénaire, l'Ordre de Malte France est une **association catholique hospitalière**, qui place la **Charité** au cœur de son engagement. Elle agit ainsi auprès des plus fragiles à travers des initiatives de terrain dans les secteurs de la solidarité, de la santé, du médico-social, et du secourisme. Reconnue d'utilité publique depuis 1928, l'association est également **agrée de sécurité civile**. L'Ordre de Malte France intervient en France et dans 33 pays avec un budget d'environ 92,3 M€, 2 000 collaborateurs, et grâce à un réseau de 13 900 bénévoles.

En France, dans près de **102** délégations, **43** UDIOM\*  
**13** établissements et services sanitaires et médico-sociaux

À l'international, dans **plus de 30** pays  
(Afrique, Asie et Moyen-Orient)

\* Unités départementales d'intervention de l'Ordre de Malte / Chiffres 2024

EN CHIFFRES



Plus de **2 000** collaborateurs impliqués au quotidien dont plus de **800** en France



Près de **13 900** bénévoles engagés dans l'action



Plus de **40 500** jeunes mobilisés avec enthousiasme et générosité dans les collectes de denrées alimentaires et de produits d'hygiène



Près de **80 000** donateurs dont la fidélité nous permet de mener à bien nos missions



**92,3** millions d'euros dont **22** millions d'euros issus de la générosité du public



**Mais aussi de nombreux bienfaiteurs** qui ont fait un legs et/ou ont souscrit une assurance-vie



**Un réseau d'entreprises et de fondations partenaires** qui nous font confiance et nous accompagnent dans nos projets

\* Chiffres 2024

EN MÉTROPOLE, EN OUTRE-MER ET DANS PLUS DE 30 PAYS, L'ORDRE DE MALTE FRANCE CONSTRUIT SA SINGULARITÉ À TRAVERS :



Une action de proximité pour **lutter contre la précarité** : en allant au-devant des personnes les plus isolées (maraudes, dispositif Soli'Malte, petits-déjeuners, accueils de jour, hébergements d'urgence...)



Une stratégie avancée, **à l'international**, en allant au-devant des personnes les plus vulnérables, (en offrant l'accès aux soins, ou encore en tant qu'acteur de référence en matière de santé materno-infantile, de lutte contre la lèpre ou la fistule obstétricale...)



Une **action de secourisme reconnue** : association agréée de sécurité civile, l'Ordre de Malte France assure des dispositifs prévisionnels de secours ainsi qu'un soutien aux populations lors de situations d'urgence (catastrophes naturelles, attentats...)



Une force de l'engagement dans les **établissements et services sanitaires et médico-sociaux** à travers la France, avec un accompagnement individualisé.

## L'ORDRE DE MALTE

L'Ordre de Malte France, association loi 1901, est le **prolongement caritatif des missions de l'Ordre souverain de Malte sur le terrain en France.**

L'Ordre souverain de Malte est une des institutions les plus anciennes de la civilisation occidentale et chrétienne. **Ordre religieux et laïc de l'Église Catholique depuis 1113** et sujet de droit interna-

tional, il entretient des relations diplomatiques avec plus de 130 États ainsi qu'avec l'Union européenne et jouit d'un statut d'observateur permanent aux Nations unies. Il est neutre, impartial et apolitique.

L'Ordre souverain de Malte est aujourd'hui actif dans plus de 130 pays, se dédiant aux personnes dans le besoin à travers des **activités médicales, sociales et humanitaires.**

« *Tuitio fidei et obsequium pauperum* \* »

\* Fortifier, défendre et témoigner de la foi, servir les pauvres et les malades en qui est reconnu le Seigneur lui-même



## LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Ordre souverain de Malte entretient des relations diplomatiques avec plus de 130 pays. Il dispose même d'un siège d'observateur permanent auprès des Nations unies, de la Commission européenne et d'autres organisations internationales.



Ordre Souverain de Malte

Relations diplomatiques avec les pays et les organisations internationales, dont :



Relations avec les Associations nationales, en France :



Création de l'Hôpital de Jérusalem : la communauté des Hospitaliers soigne les malades et recueille les indigents sans « distinction de religion, d'origine ou d'âge ».

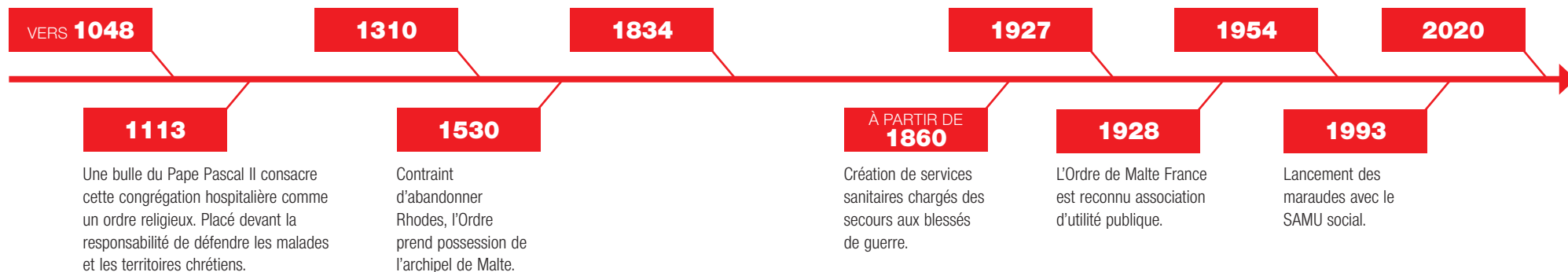
Après le départ des Chrétiens de Terre Sainte, l'Ordre s'établit à Rhodes et acquiert une souveraineté territoriale.

L'Ordre de Malte s'installe à Rome, peu après avoir été chassé de l'île de Malte par les troupes de Bonaparte.

**Création de l'association « Oeuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte », dites « Ordre de Malte France ».**

Création de la Journée Mondiale des Lépreux.

Création de Soli'Malte : mobilisation des équipes pour venir en aide aux plus fragiles face à l'explosion de la précarité lors de la pandémie de la Covid-19.





## HISTOIRE

La Maison Saint-Fulbert est un Foyer d'Accueil Médicalisé. Cet établissement médico-social géré de 1999 à 2011 par l'association «Autisme Eure-et-Loir » a été repris le 1<sup>er</sup> janvier 2012 par l'Ordre de Malte France, association à but non lucratif reconnue d'utilité publique.

L'établissement est financé par deux autorités de tarification que sont les Conseils départementaux du domicile de secours de la personne accueillie (principalement le Conseil départemental de l'Eure-et-Loir) pour l'hébergement, et par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de la région Centre (sur décision de l'Agence Régionale de Santé de la région Centre) pour le forfait « soins ».

### Les personnes accompagnées

L'établissement dispose d'un agrément qui l'autorise à recevoir des « adultes atteints d'un syndrome autistique ou psychotique apparenté » (arrêté n°146 du 5 février 1999).

30 places sont destinées à l'accueil en hébergement permanent et 4 places sont réservées pour un accueil de jour.

## LE BÂTIMENT

La Maison Saint-Fulbert vous offre tout le confort et la sécurité adaptés grâce à une architecture pensée pour l'accueil de personnes vivant avec autisme.

Vous êtes accueilli au sein d'une des cinq Maisons du foyer : Bleue, Verte, Jaune, Cassis et Rouge. Un accueil de jour reçoit également des personnes sur des activités occupationnelles de journée.

Le Foyer comprend également un bâtiment administratif et médical, un bâtiment des activités ainsi qu'un bâtiment des services généraux. Cet ensemble immobilier dispose d'un terrain de 7 000 m<sup>2</sup>.

## VOTRE CHAMBRE

La chambre est individuelle et comporte une salle de bain (lavabo, douche, WC). Elle dispose d'un lit et peut accueillir d'autres meubles que vous et votre famille aurez achetés ensemble pour agrémenter son confort.

Cadres, photos, posters, miroirs, jeux, livres, appareils « audio », meubles, etc. peuvent compléter le mobilier de base, tant dans la chambre que dans la salle de bain, afin que vous vous sentiez le mieux possible, chez vous, dans un environnement personnalisé.

Les voilages et autres tissus d'ameublement doivent tous être ignifugés (rendus ininflammables), conformément aux normes en vigueur. Il vous est demandé de vous rapprocher des cadres de direction de l'établissement pour les normes « anti-feux ».





## LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MAISON SAINT-FULBERT

Afin d'assurer un accompagnement de qualité, qui répond à vos besoins et vos souhaits, la Maison Saint-Fulbert souhaite que vous vous sentiez chez vous. La liberté individuelle est le principe de notre accompagnement, en accord avec la vie en collectivité.

La Maison Saint-Fulbert vous propose de vous accompagner en fonction de vos capacités, de vos souhaits, pour vivre dans une Maison qui se veut ouverte sur la ville et la société.

### Les missions principales du FAM sont les suivantes :

- Soutenir le maintien du lien avec la famille et les proches
- Accompagner la vie culturelle et spirituelle
- Proposer un lieu de vie bienveillant, sécurisé et sécurisant
- Accompagner les actes de la vie quotidienne
- Garantir les soins médicaux et paramédicaux en portant une attention permanente à toute expression de souffrance physique ou psychique
- Garantir un service hôtelier de qualité
- Compenser les difficultés liées au handicap afin de développer l'indépendance
- Favoriser la relation aux autres et la participation à une vie sociale et citoyenne
- Accompagner la vie affective et sexuelle
- Proposer un lieu complémentaire du domicile aux résidents qui souhaitent bénéficier d'un accueil de jour

### FOCUS : Accueil de Jour

Chaque professionnel de la Maison Saint-Fulbert place la personne humaine au centre de ses préoccupations dans le respect de toutes les étapes de la vie et pour le bien commun.

Un accueil de jour pour personnes vivant à domicile est une réponse flexible et adaptée, à la fois pour :

- Favoriser le maintien à domicile et permettre aux personnes de continuer à vivre chez elles tout en bénéficiant d'un soutien adapté pendant la journée.
- Proposer des activités stimulantes au travers des ateliers et activités thérapeutiques ou socio-culturelles adaptés aux capacités de chacun afin de travailler sur l'autonomie de la personne.
- Rompre l'isolement social et offrir un cadre de socialisation où les usagers pourront tisser des liens avec d'autres usagers, participer à des activités collectives, et retrouver un environnement convivial.
- Apporter du répit aux aidants familiaux
- Évaluer les besoins des personnes accompagnées, et adapter les interventions ou les soins.

## FORMALITÉS D'ADMISSION

Vous êtes admis à la Maison Saint-Fulbert sous la responsabilité du directeur de l'établissement après avis du médecin, du chef de service et du psychologue de l'établissement.

Pour être admis, il est nécessaire de disposer d'une orientation en FAM décidée par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Il vous est possible de créer une demande d'admission directement sur la plateforme « ViaTrajectoire », ce qui permet de mutualiser les demandes auprès de plusieurs établissements en complétant un seul dossier unique, en le modifiant au besoin. Il facilite également le suivi de vos différentes demandes en temps réel.

## ORGANISATION DE L'ADMISSION

### Focus professionnel référent

Un professionnel référent vous sera dédié. Il sera votre interlocuteur à vous et à votre famille et/ou représentant légal. Il a pour mission de centraliser les éléments relatifs à votre projet de vie personnalisé.

Après étude du dossier, une visite de préadmission vous est proposée ainsi qu'à votre famille et votre représentant légal. L'établissement vous est alors présenté et une rencontre avec les cadres de direction, le psychologue et le service médical est organisée durant cette visite.

À votre entrée, vous êtes accueilli par le personnel éducatif et soignant au sein d'un pavillon que la direction aura choisi en fonction d'indicateurs institutionnels. Le règlement de fonctionnement et les règles de vie quotidienne vous sont présentés de façon adaptée à votre compréhension.

### LES PROFESSIONNELS

Au sein de la Maison, les professionnels suivants vous accompagneront (excepté en cas de vacance de poste) :

- une équipe chargée de la direction et de l'administration comprenant : un Directeur, un chef de service, remplaçant permanent du Directeur, deux personnels administratifs ;
- une équipe médicale composée d'un médecin coordinateur à temps partiel, 2 infirmiers, un psychomotricien et un psychologue ;
- une équipe éducative/soignante dans laquelle travaillent des éducateurs spécialisés, un éducateur sportif, des moniteurs-éducateurs, des aides médico-psychologiques, des aides-soignants et une équipe de nuit ;
- une équipe des services généraux, composée d'un homme d'entretien, de 3 agents de service intérieur et d'un service externalisé de restauration.

Au total, 52 salariés en équivalent temps plein composent l'équipe de la Maison Saint-Fulbert. L'établissement accueille également des stagiaires en formation de diverses disciplines.

Par ailleurs, des professionnels libéraux, prestataires de service et bénévoles peuvent intervenir sur l'établissement. L'organigramme de l'établissement est à votre disposition, vous pouvez le demander au secrétariat.

Vous pouvez continuer à être suivi par des professionnels extérieurs, auxquels vous étiez habitué (votre médecin traitant, pédicure, kinésithérapeute...). Afin d'assurer la coordination de votre parcours de soin, les informations seront à transmettre aux infirmiers de la Maison (ordonnances, compte rendu...).



### LA VIE À LA MAISON SAINT FULBERT

La Maison est organisée autour des besoins de chaque résident, dans le cadre d'un accompagnement individualisé.

Les équipes de la Maison Saint-Fulbert vous proposent un accompagnement et une éducation structurée. Pour cela, elles utilisent les approches TEACCH, ABA, PECS, Snoezelen, et toute autre méthode favorisant l'autonomie, les apprentissages, les émergences positives et le bien-être, dans le souci d'une meilleure qualité de vie et du respect de chacun.

Cette équipe pluriprofessionnelle assure l'accompagnement quotidien et le suivi du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

#### Modalités de fonctionnement

L'établissement est ouvert 365 jours par an. Vous trouverez ci-dessous le déroulement d'une journée type (du lundi au vendredi) :

#### Journée type à la Maison Saint-Fulbert



**Le lever s'échelonne entre 7h00 et 9h00.** Vous pouvez prendre votre petit déjeuner et votre douche à votre propre rythme en fonction de votre autonomie.

**De 10h00 à 12h15, des ateliers** éducatifs, artistiques, sportifs, activités extérieures..., vous sont proposés en groupe ou individuellement en lien avec votre projet personnalisé d'accompagnement.

**Le déjeuner a lieu entre 12h00 et 13h30.** Un temps de repos ou de loisir est proposé jusqu'à 14h30.

**Un second temps d'activités est effectif de 14h30 à 17h00** (piscine, équithérapie, psychomotricité, espace Snoezelen, etc.).

**Tous les jours de 17h30 à 19h00,** un travail d'accompagnement sur l'autonomie est proposé.

**Le dîner se prend entre 19h00 et 20h00.**

**L'heure du coucher s'échelonne entre 20h30 et 22h00** en fonction de votre rythme. Dès 21h20, une équipe de nuit prend le relais des équipes de jour.

**Durant les week-ends,** un emploi du temps plus souple vous est proposé.

## VOTRE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement a vocation à développer, sans contrainte, vos potentialités avérées et émergentes et à favoriser la socialisation au sein du foyer et dans la société en général.

Défini en équipe de concert avec votre famille et/ou les représentants légaux de la personne adulte autiste accueillie, le Projet Personnalisé d'Accompagnement se décline dans tous les temps de la vie quotidienne en fonction des objectifs décidés conjointement et selon un emploi du temps personnalisé.

Des ateliers sur site ou des activités extérieures à l'institution sont proposés quotidiennement par les équipes encadrantes à tous les résidents de 10h00 à 12h15 puis de 14h30 à 17h00). Des activités de loisirs sont également proposées le week-end.

Le Projet de Vie, l'accompagnement au sens large, portent sur la valorisation de la personne, l'autodétermination, l'autonomisation, la responsabilisation, le plaisir...

## VOTRE PROJET DE SOINS

Le service médical et paramédical assure votre suivi et informe votre représentant légal de toute évolution ou rendez-vous avec des médecins (généralistes ou spécialistes). Si elle le souhaite, la famille peut toutefois assumer le suivi médical de l'adulte.

Il est obligatoire que le médecin coordinateur de l'établissement soit informé des rendez-vous, traitements, changements éventuels, suivis particuliers, etc. L'établissement prend uniquement en charge les traitements psychiatriques en lien avec la pathologie.

Tous les traitements doivent être prescrits par un médecin. Le médecin de l'établissement doit systématiquement en être informé.

Vous conservez la possibilité d'être accompagné par votre représentant légal ou une personne de votre choix.

Si votre situation ne vous permet pas de faire un choix éclairé, vous êtes de toute manière associé et convié au processus, mais nous associons de façon systématique votre représentant légal, votre personne de confiance, ou toute personne que vous avez désigné en amont.

Le service infirmier est chargé du suivi quotidien de votre état de santé. Il assure la délivrance des médicaments, la gestion des rendez-vous médicaux, les examens et consultations.

L'établissement a passé plusieurs conventions de partenariats (Service d'hospitalisation à domicile, bus dentaire, opticiens mobiles...) afin de répondre aux nécessités individuelles.

## VOTRE VIE SOCIALE

### Les visites

Les visites de votre famille et/ou tuteur sont autorisées sous réserve que leur présence ne nuise pas à votre intimité ainsi qu'à celle des autres résidents présents.

La priorité est donnée à l'accueil, à l'encadrement, et aux soins des personnes accueillies à la Maison Saint-Fulbert, et cela ne saurait être perturbé par la présence des proches à un moment inadéquat. Les équipes ont toute latitude pour expliquer aux familles si elles peuvent ou non accéder au pavillon et à votre chambre. Elles doivent donc se conformer aux indications données par les professionnels.

### Les sorties

Les sorties quotidiennes sont libres pour les personnes pouvant circuler seules, sans risque ou contre-indication médicales.

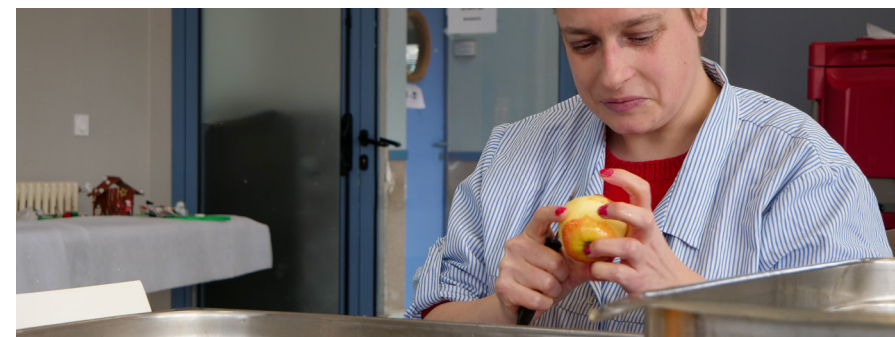
Nous vous demandons de nous prévenir en cas de rentrée tardive ou retard. Nous vous remercions de signaler votre sortie à l'accueil.

### Les activités

La Maison Saint-Fulbert est un lieu de vie agréable et convivial. Différents ateliers existent et vous permettent de vous investir quotidiennement dans une activité individuelle ou collective.

Des activités pourront vous être proposées dans le cadre de votre projet personnalisé d'accompagnement. Elles sont choisies en fonction de vos souhaits et de vos besoins. Elles font l'objet d'une évaluation. Dès que besoin, vous pouvez demander à ne plus y participer.

- Activités culturelles : théâtre, musée, cirque, concerts, musique, photo, point café, revue de presse, contes, bibliothèque, musique, chorale...
- Activités sportives : vélo adapté, randonnée, piscine, squash dans le club de la ville, jeux de cirque, activités motrices.
- Activités ludiques et de détente : jeux de société, espace Snoezelen, Tovertafel, massages, équithérapie, médiation animale, journée à la mer...
- Activités liées à la spiritualité : pèlerinage, temps de retraite, conférences, messes, temps de rencontres, temps de prière.



**La restauration**

Les repas sont confectionnés sur place par un prestataire de services selon les normes d'hygiène HACCP. Les menus sont confectionnés avec l'assistance d'une diététicienne et adaptés aux régimes prescrits.

**Restauration - horaires**



**12h30 : déjeuner**

Au sein des pavillons, et en salle de restauration collective pour l'accueil de jour.

**De 8h00 à 10h00 : petit-déjeuner**

En salle à manger, au sein des pavillons.



**18h45 : dîner**

En salle à manger sur les pavillons.

**16h00 : collation**

Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez prendre vos repas en chambre.

**À savoir**

- Des « repas améliorés » préparés au sein des pavillons et des repas thématiques peuvent être organisés.
- Des repas au restaurant peuvent être également prévus avec une participation financière de votre part.
- Si vous êtes sorti pour un rendez-vous médical extérieur un repas vous sera préparé à votre retour. En cas de rendez-vous hors département, un repas au restaurant pourra être pris sur le trajet et pris en charge par l'établissement

**Les transports**

Dans le cadre du suivi médical exercé par la Maison Saint-Fulbert, les consultations en lien avec la pathologie des personnes accueillies sont intégralement prises en charge par l'établissement (prise de rendez-vous, transport et accompagnement). Les autres frais sont à votre charge complète.

Vous financez vos transports personnels lors des sorties de week-end, ainsi que vos transports de convenance personnelle.

En cas d'urgence, le recours à des prestataires extérieurs est assuré par l'établissement (médecins, ambulances).

**COLLABORATION AVEC LES FAMILLES ET LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présence de votre famille est une condition fondamentale de la qualité de votre séjour. Pendant toute la durée du séjour, l'information et la communication entre votre famille et l'établissement doivent être fluides pour garantir un travail complémentaire dans un climat de respect et de confiance mutuels.

En qualité de représentant légal, votre famille et/ou votre tuteur sera associé à l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement qui définit les actions à mettre en place et les objectifs à atteindre pour vos apprentissages, votre intégration et votre épanouissement. Nous leur proposerons des modalités sur lesquelles nous pourrions échanger pour construire un projet adapté.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement fonde l'alliance entre vous, votre représentant et l'équipe pluri-professionnelle de la Maison Saint-Fulbert. Il constitue le point d'appui essentiel de notre collaboration et engage tous les partenaires autour de l'amélioration de la qualité de votre accompagnement.

Vos parents et tuteurs pourront siéger au Conseil de la Vie Sociale (CVS), instance participative prévue par la loi. Nous les convierons à des réunions d'information et d'échanges sur le fonctionnement de l'établissement. Ils seront invités aux différentes manifestations organisées par l'équipe de la Maison Saint-Fulbert.

**Focus communication avec les familles**

Un cahier de liaison est mis à disposition pour servir de lien entre l'établissement, vous et votre famille. Différentes informations peuvent y être annotées, comme des demandes de rendez-vous, l'emploi du temps, des éléments de comportement, des demandes matérielles spécifiques, des observations diverses...

La famille part avec le cahier le week-end, durant les vacances, et le rapporte à l'équipe encadrante à votre retour



## VOS DROITS

Le respect de votre dignité, votre intégrité et votre vie privée est une priorité pour la Maison Saint-Fulbert. Votre parole sera toujours écoutée et privilégiée. Pour toutes remarques, nous sommes à votre disposition et nous vous apporterons une réponse dans les meilleurs délais.

### La liberté d'aller et venir

Le principe au sein de l'établissement est la liberté d'aller et venir. Cependant, il peut exister des restrictions, la libre circulation des personnes est réalisée dans la limite des capacités de ces dernières. Les modalités d'aller et venir sont précisées dans votre projet d'accompagnement personnalisé et sont réévaluées à échéances régulières et dès que besoin.

### Le droit à l'image

Le droit à l'image étant réglementé, une autorisation éditée par l'Ordre de Malte France vous sera présentée et votre accord demandé, ainsi qu'à votre représentant légal.

### La participation et l'expression des personnes et de leurs familles

Le Conseil de la Vie Sociale (article L 311-6 du CASF) est une instance privilégiée d'information et d'expression des résidents et de leur famille qui se réunit régulièrement.

Il est composé de membres représentant les résidents, les familles, le personnel et le Conseil d'administration de l'Ordre de Malte France. Organe consultatif, il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions relatives au fonctionnement de la Maison Saint-Fulbert.

Les avis et propositions du CVS sont transmis, après adoption par ses membres, à l'Ordre de Malte France, par le directeur de la Maison Saint-Fulbert.

Pour favoriser la participation des usagers, ceux-ci peuvent se faire accompagner par un membre de l'équipe.

Les membres du CVS sont tenus au secret sur toutes les informations à caractère confidentiel relatives aux personnes qu'ils pourraient connaître dans le cadre de leur fonction.

La liste des représentants élus est affichée à l'accueil. Vous pouvez prendre contact avec eux, si vous le souhaitez. Vous serez toujours sollicité pour donner votre avis et votre accord pour votre accompagnement.

### La liberté de la pratique religieuse

Quelle que soit votre confession, vous pouvez vivre votre foi comme vous l'entendez à la Maison Saint-Fulbert.

Vous pouvez mettre en pratique vos convictions (religieuses, philosophiques...) dans le respect mutuel des libertés d'autrui. L'ensemble du personnel est tenu de respecter vos opinions et vos croyances. L'établissement peut vous proposer un accompagnement spirituel catholique. Les convictions religieuses sont respectées autant que possible dans l'élaboration des repas, la participation aux fêtes religieuses et la pratique des rites.

### Médiation et concertation

Toute personne accueillie au sein de la Maison Saint-Fulbert peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits à une personne qualifiée. La liste est à votre disposition à l'accueil de l'établissement. Vous pouvez également récupérer la liste auprès du Conseil départemental de l'Eure-et-Loir ou de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val-de-Loir.

Par ailleurs, si un différend devait arriver entre l'établissement et vous, il existe la possibilité de recourir à un médiateur. La médiation est un processus structuré reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants, qui, volontairement, avec l'aide d'un tiers neutre, impartial, indépendant et sans pouvoir décisionnel ou consultatif, favorise par des entretiens confidentiels, l'établissement et/ou le rétablissement des liens, la prévention et le règlement des conflits. La médiation ne s'impose pas, elle sera choisie par les deux parties.

### La protection de vos données personnelles

En séjournant au sein de l'établissement, vous allez nous donner accès à un certain nombre d'informations concernant votre famille et vous-même, qui vous sont propres et vous identifient : nom, prénom, numéro de sécurité sociale... Vous avez donc des droits pour vous assurer que ces données sont correctement et utilement utilisées afin de respecter votre personne et votre vie privée. Ces droits vont vous permettre de garder la maîtrise de vos données.

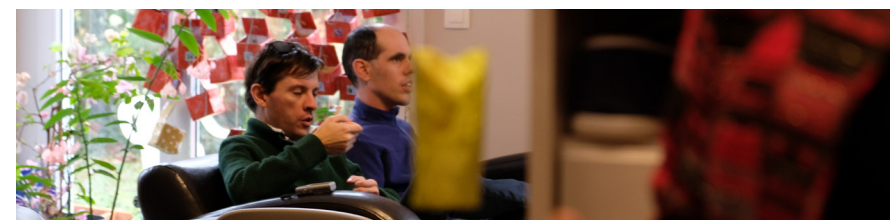
Ces données vont nous servir pour organiser votre accompagnement et s'assurer de votre sécurité. Nous avons le devoir d'en faire bon usage, tout en respectant ce pour quoi elles vous ont été demandées.

Toutes les informations nécessaires à votre accompagnement sont regroupées dans un dossier. Ce dossier contribue à la personnalisation de l'intervention des professionnels et à la qualité de votre accompagnement. Il est informatisé. Vous pouvez avoir accès à votre dossier en faisant une demande écrite à l'attention du directeur.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, des informations peuvent être partagées entre les professionnels pour proposer des réponses adaptées à vos besoins. L'obligation de secret s'impose aux professionnels de santé. Par ailleurs, les professionnels qui ont accès à ces informations sont soumis à la discrétion professionnelle.

### Le recours à un médiateur

La médiation est un processus structuré reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants, qui, volontairement, avec l'aide d'un tiers neutre, impartial, indépendant et sans pouvoir décisionnel ou consultatif, favorise, par des entretiens confidentiels, l'établissement et/ou le rétablissement des liens, la prévention et le règlement des conflits. La médiation ne s'impose pas, elle sera choisie par les deux parties.





### Mon espace Santé

Chacun bénéficie du service « **Mon espace santé** ». Ce service public permet à chacun de stocker et partager ses documents et données de santé en toute sécurité afin d'être mieux soigné.

- Pour en savoir plus sur les fonctionnalités de « Mon espace Santé » : <https://esante.gouv.fr/mon-espace-sante>
- Pour en savoir plus sur la protection des données : <https://www.monespacesante.fr/protection-donneespersonnelles>
- Pour en savoir plus sur son fonctionnement : contacter le **3133** (service gratuit + prix d'un appel)

L'équipe de soins de l'établissement alimentera et pourra consulter votre Espace Santé dans le cadre de la prise en charge, sauf opposition de votre part.

Depuis votre dossier usager informatisé, les données concernant votre santé alimenteront à l'avenir votre dossier « Mon espace Santé ».

### La protection des personnes sous mesure de protection juridique

Les résidents qui ne parviennent plus à gérer les questions administratives et financières peuvent demander au Juge des Tutelles près le Tribunal Judiciaire territorialement compétent à bénéficier d'une mesure de protection des majeurs. Cette demande peut se faire à leur initiative ou à celle de leurs proches.

La mesure prise par le Juge des Tutelles sera proportionnée à l'altération de vos facultés mentales ou corporelles. Cette protection concerne vos biens et votre personne et elle est assurée dans le respect de vos libertés individuelles, de vos droits fondamentaux et de votre dignité (art. 415 du Code Civil).

Dans le cas où une situation difficile serait constatée, un signalement peut être fait auprès du Procureur de la République.

### Le respect des dernières volontés

Être bien entouré par ses proches et accompagné dans sa fin de vie est le désir de toutes les personnes accueillies dans nos établissements. Dans ces moments, chacun a besoin que toutes les souffrances ressenties soient correctement soulagées, et qu'une relation de confiance soit établie avec les soignants. Dans ce contexte, de la fin de vie, l'établissement prend en compte le bien-être psychologique, social et spirituel de la personne accueillie et de sa famille.

Le prendre soin, le respect de la dignité humaine et la protection de la vie jusqu'à sa fin naturelle est la vocation des établissements de l'Ordre de Malte France en tant qu'association catholique. Cela implique **le refus de toute assistance au suicide ou à l'euthanasie** en référence directe à la Nouvelle Charte des Personnels de Santé établie par le Conseil Pontifical pour les Personnels de la Santé publiée en 2021. Celle-ci précise notamment : « En phase terminale, la dignité de la personne se précise comme le droit à mourir dans la plus grande sérénité possible, et avec la dignité humaine et chrétienne qui lui est due. Protéger la dignité du mourir signifie respecter le malade dans la phase finale de sa vie en excluant soit d'anticiper la mort (euthanasie) soit de la retarder par l'obstination thérapeutique déraisonnable » dite « acharnement thérapeutique ».

Réfléchir à ce que vous souhaitez jusqu'aux derniers instants de la vie devient un acte de lucidité et de courage. Pendant toute la durée de votre séjour, une personne désignée par la direction de l'établissement sera à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Nous vous encourageons également à rédiger des directives anticipées et à désigner une personne de confiance qui sera là pour vous aider, vous soutenir et faire prévaloir vos volontés.

Par ailleurs, inscrit dans un réseau de soins palliatifs, notre établissement est en mesure de faire intervenir des professionnels qualifiés dont l'objectif est de veiller à la qualité de vie et de soulager les douleurs de toute nature. Les soins palliatifs sont une pratique du soin qui accepte la finitude et prend en charge le patient dans sa globalité, honorant sa dignité jusqu'à sa fin de vie. Ils peuvent intervenir très tôt dans l'évolution d'une maladie grave, s'attachant à soulager la douleur et les symptômes et à prendre en compte la souffrance sous toutes ses formes.

## LA SÉCURITÉ

L'harmonie et le bon fonctionnement de la vie collective nécessitent le respect des règles de vie commune. Vous êtes invités, ainsi que les visiteurs, à lire attentivement le règlement de fonctionnement et les affichages et à vous conformer aux instructions qui y sont portées.

Par ailleurs, la sécurité des personnes au sein de notre maison est une de nos préoccupations principales.

Une permanence 24h/24 (appel soignant, veille de nuit, astreinte d'un cadre) est assurée par la Maison Saint-Fulbert.

Enfin, l'espace extérieur de l'établissement est clos et entièrement sécurisé. Les locaux sont équipés de détecteurs d'incendie et de dispositifs de sécurité appropriés.

Des exercices et formations contre les risques d'incendie sont régulièrement organisés pour le personnel.

## LA POLITIQUE QUALITÉ

La Maison Saint-Fulbert s'engage à respecter les principes de la « charte des droits et libertés de la personne accueillie ». La Maison accorde une réelle importance à la lutte contre la maltraitance et s'engage auprès des personnes accompagnées et de leurs familles à en faire une préoccupation quotidienne. L'ensemble du personnel est sensibilisé et formé régulièrement, aux situations à risque de maltraitance psychologiques et physiques.

L'établissement recueille les événements indésirables auprès des professionnels, des résidents, les analyse et répond aux parties prenantes concernées.

La Maison Saint-Fulbert est engagée dans une démarche continue d'amélioration de services et de ses pratiques professionnelles.

Nous sommes en lien étroit avec vous et vos familles pour évaluer l'accompagnement que nous vous proposons. En outre, un cahier de réclamations et des fiches d'événements indésirables sont à votre disposition à l'accueil. Nous avons l'obligation d'analyser, traiter et apporter une réponse à chacun des événements indésirables sur la structure.

Conformément aux lois 2002-2 du 2 janvier 2002 et 2019-774 du 24 juillet 2019, la Maison Saint-Fulbert, en sa qualité d'établissement médico-social, est soumise à l'obligation de procéder à une évaluation régulière de ses activités et de la qualité des prestations qu'elle délivre. Cette évaluation est réalisée tous les 5 ans par un organisme habilité sur la base d'un référentiel national commun à tous les ESSMS.



### Vous avez une plainte ou une réclamation, comment faire ?

- Vous pouvez vous adresser à l'accueil ou auprès d'un cadre de l'établissement
- Vous pouvez adresser votre réclamation par courrier/email à la direction de l'établissement
- Vous pouvez vous adresser aux membres du Conseil de la Vie Sociale

L'établissement garantit le respect de l'anonymat pour toute plainte ou réclamation formulée.

### La Maison Saint-Fulbert met en place de nombreuses actions pour promouvoir la bientraitance

- Formation de l'ensemble du personnel sur les situations à risque de maltraitance psychologique et physique.
- Formalisation d'une procédure de signalement des situations de maltraitance.
- Diffusion des recommandations de bonnes pratiques.
- Rappel des peines encourues pour les professionnels maltraitants.

Si vous êtes témoin de négligence ou de maltraitance, ou si vous estimez en être victime, nous vous remercions par avance d'alerter le plus rapidement possible un professionnel ou la direction de la Maison.

Il existe également un numéro national dont le but est de lutter contre la maltraitance : **3977**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Assurance

La Maison Saint-Fulbert est assurée pour son activité, celle de ses professionnels et pour les dommages que vous pourriez subir.

Cependant, cette assurance ne vous protège pas des dommages dont vous pourriez être vous-même responsable. Vous devez donc disposer, dès votre admission, d'une assurance de responsabilité civile qui vous protège pour tout événement que vous pourriez provoquer.

Chaque année, dans le cadre de la mise à jour des informations administratives, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer les documents suivants :

- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Copie de la carte de mutuelle
- Tout document justifiant du changement de votre situation

## POUR VOUS REPÉRER

La Maison Saint-Fulbert est située dans la commune de Lèves (28300) à proximité de Chartres.

La gare la plus proche est celle de Chartres (28). Un réseau de transport en commun permet de se rendre à proximité de l'établissement (Filibus ligne 8, arrêt Louise Michel).



### MAISON SAINT-FULBERT

4 rue Antoine de Saint Exupéry  
28300 LÈVES

Tél. : 02 37 84 13 20

courriel : [fam.saintfulbert@ordredemaltefrance.org](mailto:fam.saintfulbert@ordredemaltefrance.org)

### Accueil téléphonique :

ouvert de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 17h00

## NOTES





**ORDRE DE MALTE**  
**FRANCE**

**42 rue des Volontaires - 75015 Paris 01 45 20 80 20**

[www.ordredemaltefrance.org](http://www.ordredemaltefrance.org)

